

Les migrations en Méditerranée

D'après la présentation d'Hervé LE BRAS

Les migrations suscitent aujourd'hui bien des fantasmes et des peurs. On se souvient qu'en France, ces fantasmes ont été réactivés avec les révolutions arabes par le ministre de l'Intérieur lui-même. Claude Guéant a pu ainsi, après la chute de Ben Ali, exiger des autorités européennes un renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'Union, sans susciter d'indignation. *De facto*, son message politique était le suivant : l'aspiration aux libertés, au respect des droits, à la justice sociale et au développement économique des peuples de la rive sud de la Méditerranée, en mettant à bas les régimes despotiques, exposent nos sociétés à une invasion incontrôlée et incontrôlable de migrants. Musulmans, qui plus est. Et comme chacun sait, il n'y a pas de danger plus grand pour l'Europe...

La migration, un phénomène de proximité

Ce discours inquiet et menaçant, qui fait de l'immigration (du Sud et de l'Est) – et de l'islam – un danger pour nos sociétés, et qui prétend que, pour l'éviter, il peut être bon de limiter les droits de l'Homme et les libertés, n'est pas nouveau. Consciemment ou non, il traduit une méconnaissance radicale de la réalité du phénomène migratoire, spécifiquement dans la zone euro-méditerranéenne. C'est cette réalité que le démographe Hervé Le Bras s'est efforcé de décrire, avec érudition et non sans humour, lors de l'université d'automne 2011 de

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, directeur de recherches émérite à l'Institut national d'études démographiques et *fellow* du Churchill College (Cambridge), Hervé Le Bras a participé aux débats récents sur la politique démographique française comme membre des deux commissions Attali et de la commission Mazeaud sur les quotas d'immigration.

(1) Rappelons toutefois que les formes et les modalités des migrations actuelles sont diverses : diasporas, réfugiés suite aux guerres, aux catastrophes « naturelles », réfugiés climatiques, migrations économiques, migrations de transit, regroupements familiaux, exodes de cerveaux, migrations des élites économiques mondialisées (grandes entreprises, institutions internationales, financiers, médias, etc.), « assistance technique », etc.

la LDH. En déconstruisant, au passage, bien des poncifs médiatiques. Reprenons.

En premier lieu, si la migration est un phénomène universel – on l'observe sur l'ensemble du globe – elle reste très majoritairement intracontinentale : elle se déroule essentiellement entre pays relativement proches d'un même continent. Les données de l'ONU permettent de l'établir, en prenant en compte toute personne résidant dans un pays différent de son pays de naissance, quelle que soit sa nationalité (en France, la migration désigne une personne née étrangère dans un autre pays⁽¹⁾). Loin d'être un phénomène massif, les flux migratoires sont globalement assez limités : à l'échelle du monde, seules 200 millions de personnes ne vivent plus dans le pays où elles sont nées. C'est en réalité très faible, rapporté à la population mondiale.

Au plan intercontinental, les migrations sont beaucoup plus faibles qu'au plan intracontinental. Même là où elles apparaissent importantes, comme entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord, ce sont essentiellement des relations de proximité (transfrontalières) qui jouent : les Mexicains qui se rendent aux États-Unis font gonfler les statistiques. De l'Afrique vers l'Europe, le phénomène relève aussi de rapports de voisinage. Les migrations de l'Afrique vers l'Europe concernent essentiellement les régions les plus proches du Maghreb. Et depuis le continent asiatique, elles concernent pour l'essentiel

les Turcs qui se rendent en Allemagne ou autour. Inversement, les migrations de l'Europe vers les autres pays concernent surtout les Russes vers l'Asie centrale et vers le sud (Israël). Il existe donc une spécificité de la Méditerranée. A l'époque des Romains, elle apparaissait comme un espace uni, celui de la *mare nostrum*, espace cher à l'historien Fernand Braudel. Nous avons tort de ne plus en tenir compte aujourd'hui : les flux méditerranéens sont d'abord et avant tout des flux de voisinage. La Méditerranée est un espace logique de circulation pour une grande partie des populations qui la bordent. Hors d'elle, les migrations de l'Afrique vers l'Europe, que l'on agite comme un spectre, sont relativement modérées.

Des retours nombreux vers le pays d'origine

On sait aussi que si l'Europe reste une destination prioritaire des migrants méditerranéens, elle n'a plus l'exclusivité : d'autres destinations deviennent plus attractives, en particulier pour les migrants très diplômés (Amérique du Nord notamment). En Europe, le poids de la France tend à reculer, quand d'autres destinations attirent davantage (Pays-Bas). Et puis les pays du Golfe conservent une puissance d'attraction considérable sur les pays arabes méditerranéens. L'Europe attire en fait surtout les migrants venus du Maghreb et de Turquie.

La migration est essentiellement un phénomène de circulation. L'Allemagne dispose de registres

Seules 200 millions de personnes ne vivent plus dans le pays où elles sont nées. C'est en réalité très faible, rapporté à la population mondiale.

de migration qui fournissent un certain nombre d'éclairages. Les données de 2007 font ainsi apparaître, d'une part, que les retours vers le pays d'origine sont nombreux (trois quarts des Algériens, deux tiers des Jordaniens, la moitié des Marocains et des Tunisiens, deux tiers des Turcs), d'autre part, que l'évolution tend vers toujours plus d'équilibre entre pays d'émigration et pays d'immigration, parce que les flux tendent à devenir de même grandeur : ce n'est qu'au départ que les flux diffèrent puisqu'il n'y a pas encore de « stock » pour revenir. Autrement dit, le solde migratoire se stabilise. En France, il arrive chaque année environ 200 000 immigrés mais le solde migratoire n'est que de 70 000 personnes par an (selon l'Insee, 2011). Cela signifie que 130 000 migrants repartent. On comprend dès lors l'absurdité de vouloir élever des murs, dont l'un des effets paradoxaux est, soit dit en passant, de parfois compliquer les retours...

Ce phénomène circulaire a des effets en retour. Hervé Le Bras rappelle ainsi que le Maghreb connaît maintenant des taux de fécondité similaires à ceux qui existent en France. En revanche, au Machrek ils s'élèvent à 3,5 enfants par femme. La raison en serait que les immigrés du Maghreb partis vers l'Europe occidentale ont réimporté ensuite ses modèles

de comportement. A l'inverse, les migrants partant du Machrek vers le golfe Persique ont été confrontés à des formes de famille plus traditionnelles, qu'ils ont réimportées. Loin de faire exploser les taux de fécondité, les migrants de la rive sud contribuent à leur baisse, en exportant vers leur pays d'origine des modèles familiaux jugés plus modernes.

La fermeture des frontières est illusoire

Il reste pourtant difficile de faire admettre que la circulation est une caractéristique majeure de la migration ; d'autant plus que la politique de fermeture des frontières vise justement à refuser la liberté de circulation. Or, la liberté de circulation fait partie des droits fondamentaux reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Nier cette réalité, vouloir rendre la circulation impossible est donc non seulement absurde, au regard de la réalité des flux, mais attentatoire aux droits de l'Homme. A rebours de cette approche, il faut banaliser les migrations et considérer que le respect des droits et des libertés doit conduire à organiser autrement les déplacements au sein de la zone euro-méditerranéenne, en admettant le principe de la liberté de circulation des personnes. Cela ne signifie



© R. NURI-HCR

Pour en savoir plus

Sur le même thème, quelques ouvrages récents de Hervé Le Bras :

- *L'Invention de la France* (avec Emmanuel Todd), Gallimard, à paraître fin 2011 ;
- *Méditerranée : passer des migrations aux mobilités* (avec Pierre Beckouche), Ipemed, 2011 ;
- *Statistiques ethniques : le vrai débat* (avec Elisabeth Badinter), fondation Jean-Jaurès, 2010 ;
- *Le Retour de la race* (coll.), L'Aube, 2010 ;
- *Le Sol et le Sang*, L'Aube 2008 ;
- *The Nature of Demography*, Princeton University Press, 2008 ;
- *Les 4 mystères de la population française*, Odile Jacob, 2007 ;
- *Immigration positive* (avec Jack Lang), Odile Jacob, 2006.



La Tunisie a accueilli sans barguigner malgré des conditions difficiles (belle leçon !), des milliers de réfugiés libyens.

pas qu'il n'est plus question de réglementer ou d'organiser cette circulation et la liberté d'établissement qui en découle⁽²⁾, mais d'admettre qu'elle est une réalité indéniable et que la fermeture des frontières est par conséquent illusoire et dangereuse.

Révolutions arabes et question migratoire

Si la migration économique est encore importante vers la Libye ou vers le Liban, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Turquie sont depuis les années 1990 surtout confrontés à des migrations de transit, comme celles des Africains en provenance du golfe de Guinée. Or, l'Union européenne n'a eu pour seul objectif que de contenir l'immigration en provenance des pays de la rive sud de la Méditerranée. Elle a pour cela externalisé en partie sa politique d'asile et d'immigration, en s'appuyant sur les régimes autoritaires en place, alliés de circonstance, incités à

effectuer eux-mêmes les contrôles et la gestion des migrants sur leur sol. Les régimes en question s'en sont servis pour redorer leur image. Faute politique majeure, cette politique européenne a également eu, vis-à-vis des migrants, des résultats sordides : libertés bafouées, insécurisation permanente de tous les migrants, réguliers ou non, droit d'asile remis en cause systématiquement, regroupement dans des camps, expulsions forcées, des milliers de morts en Méditerranée, etc. Dans ces pays, les révolutions arabes ont élargi la problématique des migrations. La Tunisie a accueilli sans barguigner malgré des conditions difficiles (belle leçon !), des milliers de réfugiés libyens. La question des réfugiés ne doit pas être sous-estimée et soulève un certain nombre d'enjeux, en termes d'accueil, d'infrastructures, de relations diplomatiques, et bien sûr de respect des droits de l'Homme. En outre,

la dégradation de la situation économique peut favoriser les départs. Ces enjeux forts rappellent l'importance de penser la complexité des relations entre migrations et développement. Ils appellent nécessairement d'autres réponses que la fermeture immédiate des frontières, à moins de vouloir compliquer la tâche des nouveaux régimes. Pourtant, l'Union européenne et ses Etats membres souhaitent toujours que les accords de coopération migratoire signés par les dictatures, et attentatoires aux droits fondamentaux, soient repris par les nouveaux régimes⁽³⁾.

Le codéveloppement étriqué de l'Europe

Autrement dit, ce qui prédomine de ce côté-ci de la Méditerranée, c'est l'aveuglement sur la réalité migratoire, comme sur les aspirations à la liberté, à la démocratie et au respect des droits fondamentaux des jeunes en mouvements dans le monde arabe. L'Europe et ses Etats membres restent enfermés dans une vision du codéveloppement ramenée à une procédure de police des frontières et à une sélection utilitariste des migrants⁽⁴⁾. Face à cela, la défense des droits de l'Homme et le rappel des réalités migratoires, auprès d'une opinion travaillée par les discours xénophobes et démagogiques, sont fondamentaux. Sur la rive sud, l'attitude des nouveaux régimes en place, issus des révolutions (ou des réformes dans le cas du Maroc) va être déterminante. Et des initiatives comme les Assises de l'immigration tunisienne, qui, à travers l'élaboration d'un cahier de doléances et des initiatives d'interpellation du pouvoir en place, cherchent à faire progresser le débat au Maghreb, à partir des exigences internationales de respect des droits de l'Homme et des personnes migrantes, ne peuvent qu'être encouragées et soutenues. ●

Julien Lusson

(2) Signalons tout de même la nécessité de dénoncer l'actuelle politique française de visas, réservés aux habitants de la « zone de solidarité prioritaire », définie par la France en 1998 et dont la pratique d'attribution par les consulats de France est des plus scandaleuses. La Fédération internationale des droits de l'Homme milite d'ailleurs pour la suppression des visas de courte durée dans le monde, et particulièrement en Europe.

(3) Malgré sa violence et son inanité : la migration irrégulière ne pèse que 15 % du total des migrations en Europe, selon Le Bras. Trois immigrés sur quatre considérés en position irrégulière, sont entrés régulièrement en Europe. La fermeture des frontières sert donc surtout à alimenter les peurs, l'insécurité et la xénophobie.

(4) Argument auquel Le Bras s'attaque en affirmant que pour maintenir le ratio global entre actifs et inactifs, il faudrait 621 millions d'immigrés actifs supplémentaires en Europe au cours des cinquante prochaines années. Dans un contexte où, compte tenu de l'inactivité des femmes au Sud, le ratio actifs/inactifs serait plus favorable en Europe de l'Ouest. Autrement dit, l'enjeu, de ce point de vue, serait prioritairement de permettre aux femmes du Sud d'accéder à l'emploi.